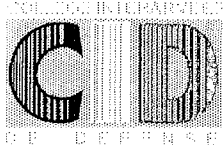


1997-1998

1998 - 383



**DIVISION INTERNATIONALE
GROUPE A3**

MEMOIRE DE STRATEGIE

*L'EMBARGO, UNE STRATEGIE POUR LA PAIX
AUX RESULTATS INCERTAINS MAIS AUX SEQUELLES
CATASTROPHIQUES*

Lieutenant-Colonel Christophe Koudekouliga ILBOUDO

INTRODUCTION

La Guerre Froide nous avait habitué à voir l'histoire des relations internationales à travers le prisme des deux grandes superpuissances (l'Amérique et la Russie). Le jeu des deux Grands et les allégeances en guidaient l'interprétation. La situation internationale est désormais caractérisée par des rapports plus complexes. Non seulement l'Amérique n'a plus de rival, (ce qui complique l'arbitrage de l'ONU pour la résolution des grandes questions internationales) mais de plus des acteurs non étatiques tiennent des rôles de plus en plus essentiels. Les médias, les réseaux de communication (Internet), les firmes multinationales, les grandes ONG..., ont tous des influences sur les grandes décisions réglant la vie du monde moderne.

C'est dans ce contexte que l'embargo est devenu l'arme la plus utilisée par les nations puissantes pour exercer des pressions sur tout Etat considéré comme récalcitrant au résolution de l'ONU. Pour les Nations Unies, il est fait appel à l'embargo, quand le Conseil de Sécurité juge qu'un conflit ne peut être résolu sans la mise en oeuvre d'un mécanisme de coercition internationale. L'embargo peut être appliqué sous diverses formes: boycott, augmentation des droits de douanes, discrimination tarifaire, gel des avoirs, contrôle des capitaux, suspension d'aides, de l'exportation, retrait des contributions internationales, fabrication de faux billets... le but étant de provoquer l'étouffement d'un Etat jugé indiscipliné, voir hostile et par là, le mettre hors d'état de nuire.

La mondialisation actuelle des relations commerciales qui passent à travers des circuits informatiques qui pourraient être facilement contrôlés par les grandes puissances, facilite l'étouffement des pays sous embargo.

L'embargo constitue un système de sanction à géométrie variable. Il est lié aux impératifs politiques, stratégiques, économiques nationaux, régionaux et internationaux. Son efficacité dépend de la bonne volonté de tous les pays fournisseurs à appliquer intégralement les mesures prises. Cela semble difficile du fait que les intérêts des puissances diffèrent en fonction de leurs zones d'influence.

Mon analyse a pour objectif de montrer que malgré cette mondialisation de l'économie qui donne des facilités pour neutraliser un pays sans tirer un coup de feu à l'aide de l'embargo, les résultats de celui-ci restent mitigés, incertains alors que les conséquences désastreuses sur les populations sont incontestables. Par conséquent, je conclurai sur la recherche d'autres manières de contraindre les responsables de pays à changer leur politique autrement que par l'embargo total qui implique la souffrance d'autres peuples.

Cette analyse abordera principalement les conséquences de l'embargo et ses contradictions au droit international, mais auparavant, je rappellerai la différence entre les concepts de blocus et de l'embargo.

...

I-Du blocus à l'embargo.

Le concept de guerre économique a toujours existé chaque fois qu'une guerre perdurait. Dans le passé, il était question de **blocus** dont l'application exigeait une rigueur militaire absolue de tous les alliés et pays neutres. De nos jours, il a cédé la place à l'embargo, limité aux mesures de rétorsion économiques. Le blocus devait rendre l'entrée et la sortie des lieux bloqués dangereuses pour les navires qui tenteraient de violer les mesures prises; cela pouvait aller jusqu'à la capture des navires récalcitrants. L'état de guerre devait être déclaré entre la nation bloquante et l'Etat sanctionné. La notification et l'effectivité du blocus devaient être l'objet de règles strictes. La notification était une action de publicité chargée de porter à la connaissance de tous, l'existence du blocus. Son application interdisait l'accès des navires ennemis mais aussi des neutres et des alliés dans la zone bloquée. Il nécessitait éventuellement des actions de contrôle en haute mer et dans les ports de départ.

La dégradation de la notion de blocus est due au progrès de la navigation maritime ainsi qu'à l'évolution du contexte politique. Ainsi apparaît le blocus pacifique qui ne nécessite pas l'état de guerre déclarée: l'**embargo** qui établit une distinction entre guerre et paix.

L'embargo propose un cadre souple. Le principe de contrôle des voies d'accès au pays indexé reste de rigueur mais on sélectionne les produits auxquels le pays n'aura plus droit. L'intérêt ne porte plus sur le moyen de transport mais sur la nature de la marchandise transportée. Appliquée sans état de guerre, il interdit l'action unilatérale et porte l'effort sur les ports de départ de la nation bloquante.

Le monde de l'après-guerre froide ne connaît de concurrents à la course aux armements. La puissance d'une nation ne se mesure plus à la puissance de feu ou au volume de son armée mais à partir de son potentiel industriel.

La puissance d'une nation ne se mesure plus en mégatonnes de matériel ou de centaines de milliers d'hommes, mais à partir de son potentiel industriel. On estime que 15% de la population consomme plus de 60% des revenus. Les conflits armés deviennent anachroniques: il s'agit davantage de maîtriser ou canaliser les conflits pour éviter la perturbation des marchés économiques ou bien les utiliser pour en étouffer d'autres plutôt que d'envoyer des troupes sur le terrain. Politique, diplomatie, défense économique ont désormais les mêmes objectifs.

Dépendant donc de ce contexte économique et politique, l'embargo constitue une arme particulièrement difficile à utiliser. Dans la confrontation Est - Ouest, l'embargo permettait l'allégeance à moindre frais envers l'allié principal. Dans une situation dominée par la stratégie du nucléaire, il était un moyen de rétorsion qui permettait de ne pas rester inactif face à un problème pouvant enflammer la communauté internationale par le truchement des médias. L'ordre bipolaire s'étant écroulé, que faire de l'embargo? Malgré son utilisation de plus en plus fréquente, il soulève des questions sans réponses.

Est-il encore efficace, utile, comme à l'époque de la Guerre Froide? Est-il une solution autre que la guerre ou simplement un instrument comme beaucoup d'autres, utilisés dans la guerre moderne? Tend-il à créer une nouvelle façon d'envisager l'affrontement?

En analysant les causes des embargos décrétés çà et là à travers le monde on est tenté de se demander si on n'assiste pas à un changement de sa nature en tant que **système de stratégie** pour restaurer la paix. L'embargo n'est-il pas de plus en plus utilisé pour résoudre des problèmes de politique intérieure des grandes puissances sans aucun souci de ses conséquences à court et à long terme?

II- L'EMBARGO, UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL.

21- L'embargo et la Charte de l'ONU

La déclaration des Droits de l'Homme signée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît aux Etats le principe de l'indépendance et de la souveraineté, la liberté internationale de la navigation maritime et aérienne, la liberté de commerce et le droit humanitaire qui interdit d'affamer les populations. Le droit à la santé est défendu par l'O.M.S. Le droit à la vie est prôné par la F.A.O. et la Charte de l'Enfant signée en Janvier 1990 est diffusée dans tous les pays par l'Unicef.

L'article 41 de la charte de l'ONU prévoit sans doute la possibilité d'emploi des sanctions économiques contre un pays. L'article 2 interdit l'usage de la force contre un Etat. Cependant, de nos jours, on fait même usage de l'article VII qui autorise l'emploi de la force contre un pays sans pour autant que les articles susvisés de la charte soient modifiés. Dans ce cumul d'articles contradictoires, il n'est pas étonnant que l'ONU connaisse des difficultés dans les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix comme dans le cas de l'Ex-Yougoslavie et que de nombreuses dispositions de la Charte de l'ONU, en particulier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, soient bafouées, violées en permanence par la mise en place de l'embargo. D'ailleurs il en est de même à l'égard des accords d'Helsinki et de ceux du Gatt qui interdisent les pratiques discriminatoires des Etats membres et la restriction des échanges.

22- L'embargo, une stratégie du plus fort.

Durant la Guerre Froide, les interventions armées ou les blocus étaient limités par le **droit de veto** des deux grandes puissances: les Etats-Unis et l'Union Soviétique, membres influents du Conseil de Sécurité. Les changements consécutifs à la bipolarité ont eu des répercussions sur l'usage de l'embargo comme d'ailleurs dans tous les domaines de la stratégie. En effet, depuis l'effondrement de l'Union Soviétique, donc la fin de cette bipolarité Est - Ouest, les interventions sous couvert de l'ONU sont devenues presque banales. Toute intervention est généralement suivie d'embargo sans difficulté particulière. Il est difficile aujourd'hui d'envisager un embargo sans le consentement des Américains, les seuls à disposer actuellement des moyens militaires, économiques, techniques et culturels pour imposer leur volonté en n'importe quel point du globe.

Le pouvoir de décider, de recourir à des sanctions économiques relève le plus souvent de la compétence du pouvoir exécutif américain sur laquelle le législatif ne parvient pas à empiéter. Les nombreux amendements visant à limiter les pouvoirs du Président des Etats Unis sont restés lettre morte. On se demande pourquoi un homme seul, fut-il le président des Etats Unis d'Amérique peut décider du malheur de certains peuples sans en rendre compte à qui que ce soit. La volonté d'un Etat, seul dépositaire de la puissance suffit à entraîner les autres Etats à appliquer des mesures prises de manière unilatérale pouvant aller souvent contre leurs intérêts propres.

L'embargo est l'arme du plus fort! Pour être efficace, l'embargo suppose, non seulement que la dépendance commerciale de l'incriminé vis à vis du sanctionneur soit significative, mais que l'Etat pilote soit susceptible d'entraîner de gré ou de force d'autres pays à adhérer à sa politique d'isolement de l'Etat supposé coupable. Cette dépendance est inévitable dans les relations commerciales actuelles où aucun pays, à l'exception des Etats Unis, ne peut se passer des autres. L'embargo reste donc un signal, un message de puissance lancé par l'allié principal. Il l'est face à la victime, il l'est encore face aux alliés dans la notion

de contrainte que l'embargo sous entend (incidence sur la politique intérieure, culpabilité vis à vis du malheur d'autres peuples...)

23- L'Embargo, une stratégie d'hypocrites.

Cette raison du plus fort est en outre doublée d'hypocrisie. Sous couvert de la démocratie de marché, les puissances dominatrices interviennent de façon sélective dans les conflits ou les crises dont la gestion ne nécessite pas d'énormes moyens.

L'indépendance économique est considérée comme un des moyens les plus productifs et les plus libérateurs pour un pays souverain. Celle-ci ne peut être sécurisée que par la puissance militaire; ce qui risque de redonner vie à des modes d'intervention plus violents pour empêcher certains Etats de se surarmer, de devenir des puissances incontrôlables. Pourtant depuis la Première Guerre Mondiale, les Etats Unis et l'Union Soviétique ont fait la course aux armements pour montrer leur puissance au reste du monde. Pourquoi donc empêcher à d'autres de confirmer leur puissance? Cette contradiction accroît le nombre des Etats mis en marge ou proscrits, comme je l'ai déjà évoqué dans les exemples ci-dessus. Cette nouvelle stratégie est purement américaine mais les alliés sont invités à s'y plier parfois en contradiction avec le droit international et la politique humanitaire. En effet, il est difficile de concilier d'un côté une intervention humanitaire entreprise même au prix d'une entrave grave à la souveraineté d'un pays, et de l'autre le sacrifice délibéré aux fins d'élimination d'un régime ou simplement d'un chef d'Etat mal aimé ? La notion de préservation des populations dans les interventions humanitaires ne peut être exempte d'impartialité et d'hypocrisie..

Les Américains ne manquent pas de critiquer les Européens pour leurs achats de gaz à la Russie pendant qu'elle était frappée d'embargo, mais eux, n'hésitent pas à leur vendre leurs céréales et bien d'autres produits. Il en est de même en Irak où il était reproché aux Français d'être conciliants avec les Irakiens. Lors d'une visite aux Etats Unis, le ministre français des affaires étrangères s'est vu sermonné à propos de la coalition de la France avec la Chine et la Russie pour mettre fin à l'embargo contre l'Irak. Or en réalité, des hommes d'affaires américains font le voyage à Bagdad et à Tripoli sous le couvert d'une double nationalité et en liaison avec les sociétés étrangères sur place pour préparer effectivement l'après-embargo. La mise à l'écart de l'Irak, de la Libye et de l'Iran ...(tous grands producteurs de pétrole) permet aux Américains non seulement de contrôler le marché plus ou moins directement; mais surtout d'imposer leur veto pour empêcher les autres de s'en mêler. Un responsable américain a même écrit qu'il constate que "son pays, sous couvert d'une interdiction de mener des activités commerciales infligées à certains pays, se livrait à de fructueuses ventes de blé à l'Union Soviétique". Au Nigeria, après l'assassinat de l'écrivain Ekem Sarawina en 1993, les Etats Unis et l'Union Européenne ont imposé le boycott du pétrole nigérian. Cependant des sociétés pétrolières appartenant à ces pays (Shell, BP, ELF, Mobil...) ont continué à exploiter et à vendre le pétrole nigérian. Les effets de l'embargo ont donc été énormément amortis.

La mauvaise foi reste totale du moment où l'embargo n'est respecté que par les petits Etats auxquels les grandes puissances, en occurrence les Etats Unis, dictent leur conduite, et que beaucoup d'autres se permettent de commercer habilement avec les pays sous embargo en faisant appel à tous les subterfuges que le droit international tolère ou plutôt préfère ignorer.

Un aperçu de l'histoire de la diplomatie soviétique démontre que la Russie ne pouvait pas accepter de tels principes contraires à ses intérêts. Mais la réalité est qu'elle a tenté ces dernières années de résister à la nouvelle politique américaine relative aux embargos, mais elle a fini par céder elle aussi, convaincue qu'il n'est plus nécessaire de faire des guerres: un embargo suffit.

Quant aux Etats européens, ils soutiennent du bout des lèvres les embargos en s'associant la plupart du temps aux motions de l'Assemblée Générale de l'ONU demandant la levée des sanctions, mais tout en tenant compte toutefois des opinions de leurs peuples.

III- LES CONSEQUENCES DE L'EMBARGO

31- Les conséquences socio-économiques.

Quelques exemples de pays ayant subi la loi de l'embargo vont nous permettre d'évaluer ses conséquences.

Cuba:

Depuis 1962, soit plus de 35 ans, les Etats Unis d'Amérique ont imposé un embargo économique à Cuba, accusé de violer les Droits de l'Homme et de fomenter la Révolution en Amérique Centrale. L'Assemblée Générale de l'ONU a essayé à deux reprises (Novembre 1992 et Novembre 1993) de demander de mettre fin à cet embargo qu'elle reconnaît contraire au droit international mais sans aucun succès. Tout récemment, en Janvier 1998, le Pape, lors de sa visite à Cuba a encore renouvelé ce souhait de lever l'embargo pour apaiser la souffrance des population mais son appel ne semble pas avoir été enregistré par les Etats Unis.

Ainsi, l'économie cubaine a perdu 44 milliards de dollars par an depuis 1962. Le pays a perdu 20 pour cent de sa population, réfugiée en grande partie aux Etats Unis, mais décimée en partie aussi par des maladies du fait du manque de médicaments ou du mauvais fonctionnement des structures sanitaires. Pendant ce temps, le Président Fidel Castro vient de fêter ses cinquante ans de pouvoir et ne semble pas prêt de changer sa manière de gouverner.

L'Irak:

Depuis la guerre du Golfe en 1990, l'Irak n'a plus le droit de vendre son pétrole à l'étranger, décision prise par les Etats Unis en accord avec le Conseil de Sécurité de l'ONU dans le but de faire tomber le régime de Saddam Hussein jugé belligérant. La population irakienne manque maintenant de presque tout (de produits alimentaires, médicaments, pièces de rechange...) Certaines statistiques avancent 1000 enfants morts par semaine durant ces 4 années de sanction par manque de produits de première nécessité. Les usines, les centrales électriques, les services d'approvisionnement en eau potable... ne fonctionnent plus correctement par manque de pièces de rechange. Le patrimoine culturel du pays est bradé aux étrangers touristes ou dans les pays voisins. On estime à plusieurs milliards de dollars perdus par trimestre par le pays pendant que la famille du chef de l'Etat contrôle les 2/3 du commerce du pays et que le marché noir fleurit. On peut noter que cet embargo a failli entraîner la sous région dans une deuxième Guerre du Golfe. Le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Koffi Anan, a pu l'éviter en déployant une diplomatie active avec le concours de la France et obtenu un accord de principe avec les autorités afin de laisser la Commission d'enquête de l'ONU visiter les sites présidentiels, interdits d'accès par le Président Saddam Hussein. On peut noter que pour une fois encore, l'usage de la force n'a pas réussi à intimider l'homme qui n'a presque plus d'armée. C'est la preuve que les Etats sous embargo préfèrent tomber, les armes à la main que de se soumettre. En tout cas, les jours du Président Saddam Hussein, l'homme à abattre, ne semblent pas encore comptés.

La Libye:

Ce pays est sous embargo depuis 1990 suite à l'explosion en vol, en Ecosse, d'un avion de ligne Boeing 747 de la compagnie américaine TWA supposé avoir été provoqué par des agents terroristes libyens. La Libye, comme l'Irak ne peut vendre son pétrole à personne alors qu'il constitue sa principale source de richesses. Comme déjà évoqué plus haut, les

conséquences économiques et sociales sont graves: aujourd'hui les compagnies aériennes libyennes sont depuis longtemps hors service par défaut de pièces de rechange et beaucoup de structures sanitaires fermées par manque de produits de base. Il est inutile d'évoquer à nouveau les conséquences désastreuses sur les populations.

L'Ex-Yougoslavie.

Sans être même un Etat souverain après sa dislocation, elle a été soumise à l'embargo; ce qui est contraire au droit international. Les conséquences ont été la désorganisation de l'économie des pays limitrophes (difficulté d'approvisionnement, marché noir, introduction de la drogue...) alors que les belligérants ne semblaient pas être inquiétés quant à l'approvisionnement en armement puisque la guerre a continué durant cette période.

Burundi:

C'est l'un des rares pays africains actuellement sous embargo régional. Après le coup d'Etat du Major Pierre Buyoya en juillet 1996 et après tant d'années d'opposition entre les Tutsi et les Hutu, les pays limitrophes des Grands Lacs ont invité le nouveau président burundais à engager la négociation avec l'opposition armée, menée par un ancien ministre de l'intérieur. L'embargo a coupé le pays de toute liaison terrestre, aérienne, ou lacustre avec l'extérieur. Le Burundi, qui est un petit pays de 275 km² mais peuplé de 10 millions d'habitants souffre énormément pour assurer ses approvisionnements et faire face à la couverture sanitaire de sa population.

32-Les effets indirects de l'embargo

On peut noter que dans tous les cas d'embargo, (l'Iran en 1969, l'Irak, l'Afghanistan avec l'URSS, la Libye, le Burundi ..) on retrouve les mêmes conséquences. Mais le plus souvent l'isolement géographique, politique ou économique produit des effets inattendus:

- le réveil spontané du nationalisme
- la radicalisation des parties visés
- le martyr des dirigeants à sanctionner (cas de l'Irak)
- l'enrichissement de la minorité au pouvoir au détriment de la population
- la naissance de troubles sociaux (banditisme, trafics d'armement, de drogue ...)
- divisions ethniques ou claniques, sources de conflits futurs.

L'embargo qui vise donc au rétablissement de la paix sans recourir aux armes, sème en amont, des germes de désordre à moyen et à long terme. A cet effet, on peut rappeler le cas de l'Irak qui a failli plonger le Moyen Orient dans une guerre dont les conséquences auraient été incalculables.

IV- COMMENT PEUT - ON EVITER L'EMBARGO?

La paix est définie comme les rapports entre les groupes, classes ou Etats qui jouissent d'une situation où la violence ou la menace de violence sont absentes.

L'embargo est une conséquence de cette violence interne ou interétatique. Comment la communauté internationale doit - elle s'y prendre pour prévenir ces troubles, pour avoir la paix afin d'éviter l'embargo?

41- Une diplomatie préventive.

L'ONU, à l'aube du XXI^e siècle, doit se donner pour mission d'organiser la paix mondiale. Appuyée des organisations régionales comme l'Union Européenne, l'Organisation de l'Unité Africaine, la Ligue Arabe... l'ONU peut mener des actions de médiation, de conciliation, des mesures de pacification diverses pour apaiser les nombreuses divergences qui aboutissent le plus souvent à des luttes armées.

La récente intervention du Secrétaire Général de l'ONU en Irak est l'exemple concret d'une telle diplomatie. Peut être que des actions bien coordonnées avec les organisations sous régionales au début du conflit auraient-elles emmené le président Saddam Hussein à plus de modération donc à retirer ses troupes du Koweït?

En Europe, l'intervention urgente en Albanie en Mai 98 des militaires italiens et français a permis d'éviter la répétition de la crise bosniaque.

Au Burundi, l'ancien président du Kenya, Julius Nyeréré est chargé par l'OUA de mener la médiation entre les parties antagonistes. De nombreux sommets de chefs d'Etat relatifs au problème ont déjà été tenus. Mais l'appui de l'ONU pour trouver une solution définitive est toujours attendue. La mission d'observation de l'OUA de 1994 à 1996, composée d'officiers de 8 pays africains, avait permis de suspendre les génocides durant ces deux années de présence.

En Centrafrique, grâce à la décision au XIX^e Sommet Fance-Afrique d'envoyer séance tenante, une délégation de 5 chefs d'Etat (Burkina, Gabon, Mali, Tchad, Niger) pour prendre contact avec le président Ange Patassé et obtenir des engagements des parties en conflit devant conduire au rétablissement de la paix. La mise en place de la Mission de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) a permis d'éviter l'explosion de la violence donc l'enlisement du pays dans une guerre Civile.

42- Des organisations régionales crédibles.

Les mutations accélérés, les divergences socio-économiques, la différence de culture d'un continent à un autre, d'une région à une autre ne permettent pas à l'ONU d'être compétente à trouver des solutions aux problèmes des peuples. L'ONU doit donc s'entourer d'une équipe compétente et représentative des continents où donner pleins pouvoirs aux organisations régionales ou sous régionales pour organiser leur propre sécurité tout en leur assurant le soutien matériel et diplomatique. L'exemple de l'OTAN et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération Européenne face à la situation en Albanie montre que les problèmes des Européens ne peuvent être mieux traités que par les Européens eux-mêmes.

Quant à l'OUA, elle a pu trouver des solutions au conflit Mali-Burkina en 1985, à la guerre civile du Liberia en 1997, aux crises Centrafricaine et Sierra-Leonaise et à bien d'autres problèmes interafricains. Mais cela n'a pas toujours été facile sans l'appui matériel et diplomatique des grandes puissances, en particulier de la France. La mise en place future d'une structure de prévention des conflits, soutenue par la communauté internationale, est un espoir pour désamorcer les tensions.

43- Lutte contre les nouveaux fléaux:

- la prolifération des mercenaires.

Partout dans le monde et en Afrique particulièrement, on assiste à la floraison du mercenariat au détriment des forces de sécurité régulières souvent mal payées. Ces mercenaires deviennent vite des armées privées, sous le commandement opérationnel de leurs chefs, généralement

anciens militaires bien expérimentés. Ils contrôlent les trafics d'armement et parfois les zones de matières premières stratégiques. Sûrs de leur compétence, un conflit peut vite s'éclater entre eux et l'armée nationale et les échecs aux négociations de cessez - le - feu sont prévisibles.

- L'intégrisme et le terrorisme d'Etat, sources de conflits interminables.

L'intégrisme et le terrorisme doivent être bannis sous toutes leurs formes pour permettre aux peuples de vivre en paix et en liberté. Pendant longtemps, la communauté internationale a gardé le silence sur les massacres des populations innocentes en Algérie; cela est incompréhensible à l'heure actuelle où l'opinion publique s'enflamme quand de simples animaux sont maltraités. Beaucoup de peuples sont encore persécutés à travers le monde pour des raisons religieuses par des minorités intégristes. L'ONU doit trouver des mécanismes de protection de ces peuples mais pas l'embargo qui les pénalise davantage.

44- Instaurer une Cour Internationale ayant pour compétence, le règlement des conflits ou le contrôle des embargos.

La Cour Internationale de Justice ou les différentes Cours ad'hoc, créées pour juger les criminels du génocide rwandais ou de la guerre de l'Ex-Yougoslavie n'ont aucune compétence pour statuer sur d'autres cas comme celui de l'Irak par exemple. Il serait donc souhaitable que l'ONU dispose d'un organe permanent pour suivre l'évolution des conflits. Cet organe pourrait être décentralisé par une représentation au niveau de chaque continent.

45- Des moyens d'information et de propagande efficaces.

L'ONU pourrait disposer de chaînes de Télévision par Satellite, des Radios FM, des revues ...pour mieux informer les peuples du monde entier sur les problèmes relatifs à la paix, à la place de CNN ou la Voie de l'Amérique qui, comme son nom l'indique, n'est pas la Voie des Nations Unies.

Tout cela semble loin du sujet: l'embargo et ses conséquences. Mais la logique est que sans conflit il n'y a pas d'embargo. C'est pourquoi tout l'effort de l'ONU doit tendre au mieux à éviter les conflits de quelle que nature qu'ils soient, au pire, à les gérer avec efficacité.

...

CONCLUSION

L'usage de la force armée pour contraindre certains régimes au respect des principes démocratiques ne semble plus envisageable. La confrontation entre les grands Etats aux intérêts divergeants ne peut se limiter qu'aux sanctions économiques et commerciales dont les victimes n'ont pas d'influence sur la politique intérieure des puissances qui commanditent les sanctions auprès de l'ONU.

Nous pouvons retenir que l'embargo sera de plus en plus utilisé pour répondre aux menaces du nouveau désordre mondial car il représente une solution de facilité. Son caractère moins visible, moins choquant pour une opinion sensibilisée au *principe de zéro mort* à la guerre, convient parfaitement aux pays développés où il devient de plus en plus difficile de risquer la vie des hommes pour une cause extérieure. Paul Valéry ne disait-il pas que "les sociétés développées ont une capacité à détruire mais pas à mourir"! En effet, l'embargo touche les populations innocentes qui n'ont pas la capacité de se défendre ni la possibilité de faire connaître aux peuples des pays sanctionneurs la situation catastrophique dans laquelle

elles se trouvent, les souffrances morales et physiques qu'elles endurent, car les grands médias du monde les ignorent.

Certes, l'embargo en tant qu'instrument stratégique permet de graduer les sanctions allant de la menace verbale à l'emploi des armes mais ses résultats restent incertains, improbables. Malgré les nombreux embargos décrétés çà et là depuis la disparition de l'Union Soviétique, il n'y a eu encore aucun résultat concret confirmant l'efficacité de cette stratégie. Au contraire, l'usage de l'embargo remet en cause le droit international et provoque la radicalisation des positions des parties en conflit, la perpétuation des hostilités (Bosnie-Herzégovine , Irak, Burundi...)

Les seules bénéficiaires de l'embargo restent les sociétés multinationales qui prennent la place des Etats quand les risques politiques deviennent évidents. Elles s'immiscent dans les situations les plus désespérées, réussissent là où les conférences nationales et internationales, les diplomaties ou les forces armées avaient échoué car personne ne peut résister à leur moyens de corruption.

On peut noter en outre le manque de juridiction internationale pour le suivi et la gestion des effets des embargos. Pourquoi la cour Internationale de Justice de la Haye n'aurait-elle pas la possibilité de se prononcer sur l'opportunité et la durée d'un embargo décidé en temps de paix ou la compétence pour statuer sur les dommages occasionnés par un embargo? Si le cumul de mandat n'est pas possible, l'ONU pourrait disposer d'une instance permanente pour mieux gérer ces conflits et éviter les embargos.

En entendant, l'ONU devrait réexaminer ses méthodes de règlement des conflits. Elle doit montrer la même fermeté à l'égard de tous les Etats, qu'ils soient puissants ou faibles. Par ailleurs il faut qu'elle apprenne à mieux connaître les peuples qu'elle est chargée de protéger et qu'elle démontre qu'il existe une solution autre que la menace du bâton de la Toute Puissante Amérique, pour obtenir la Paix.

...

LECTURE:

- **La Faillite des "Machins"** par Yves-Marie LAULAN. Edition les Belles Lettres 1996
- **La Charte des Nations Unies**
- **Revue "Défense Nationale "**
 - Novembre 95: l'article de Patrick BRUNO
 - Novembre 96: l'article de Nadèze Brenet et de Philippe Percier
- **Le Grand Echiquier** par Mr Brzezinski. Edition 1997